



Saison 2023/2024

Procès-verbal n°04 de la Commission des Règlements

| | |
|---------------------|---|
| Réunion du : | Mercredi 24 janvier 2024 |
| A : | 17 h. |
| Présidence : | M. Michel MONIOTTE |
| Présents : | MM. Patrice ANTHONIOZ, Robert PRICAZ et Michel RENAUD |
| Excusée : | Mme Sylvie SCHOUWEY |

1. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 21455954

U11 2^{ème} phase – Poule B : Moissey/Archel/Rochef.1 – Molay/St Aubin 1 – Samedi 18 novembre 2023

✓ Forfait de Molay/St Aubin 1

Amende : 30 € à Molay.

Dossier n° 21555974

U12 Féminines : Lons RC 1 – Jura Sud 1 – Samedi 18 novembre 2023

✓ Forfait de l'équipe de Lons RC 1

Amende : 30 € à Lons RC.

Dossier n° 21455970

U15 Départemental 2 – Poule B : GJ Porte du Jura 1 – GJ Cœur du Jura 2 – Samedi 18 novembre 2023

✓ Forfait de l'équipe GJ Cœur du Jura 2

Amende : 35 € à GJ Cœur du Jura.

Dossier n° 21455946

Départemental 4 – Poule B : Plateau 39 1 – Aromas 2 – Samedi 18 novembre 2023

✓ Forfait d'Aromas 2 (2^{ème} forfait)

Amende : 55 € à Aromas.

Dossier n° 21455939

Départemental 4 – Poule C : Ravilloles 1 – la Joux 3 – Dimanche 19 novembre 2023

✓ Forfait simple de La Joux 3.

Amende : 55 € à La Joux.

Dossier n° 21484684

Départemental 4 – Poule E : Poligny/Grimont 3 – Molay 2 – Dimanche 26 novembre 2023

✓ Forfait simple de Molay 2.

Amende : 55 € à Molay.

Dossier n° 21531061

Critérium U15 Féminines : Jura Lacs 1 - Angillon/Champagnole 1 – Samedi 9 décembre 2023

✓ Forfait simple de Jura Lacs 1 (1^{ème} forfait)



Amende : 30 € à Jura Lacs.

Dossier n° 21531029

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Coteaux Seille 1 – Molay 1 – Dimanche 10 décembre 2023

✓ Forfait de Molay 1

Amende : 30 € à Molay.

Dossier n° 21551518

U13 Départemental 3 – Poule C : Macornay 1 – Plaine 39/Molay 1 – Samedi 16 décembre 2023

✓ Forfait de Plaine39/Molay 1

Amende : 30 € à Plaine 39/Molay.

Dossier n° 21534934

Départemental 1 Féminines : Septmoncel/Haut Jura 1 – Triangle Or 1 – Dimanche 17 décembre 2023

✓ Forfait de l'équipe de Triangle Or 1

Amende : 55 € à Triangle Or.

Dossier n° 21550746

Départemental 4 – Poule D : Aiglepierre 2 – Souvans 1 – Dimanche 17 décembre 2023

✓ Forfait de l'équipe de Souvans 1

Amende : 55 € à Souvans.

Dossier n° 21550747

Départemental 4 – Poule B : Perrigny 1 – Aromas 2 – Dimanche 17 décembre 2023

✓ Forfait de l'équipe d'Aromas 2 (3^{ème} forfait)

Amende : 55 € au club d'Aromas.

Dossier n° 21579280

Futsal U15 Garçons – Salle de Mignovillard – Samedi 6 janvier 2023

✓ Forfait de l'équipe de Grandvaux 1

Amende : 50 € au club de Grandvaux.

Dossier n° 21579281

Futsal U15 Garçons – Salle de Mignovillard – Samedi 6 janvier 2023

✓ Forfait de l'équipe de Grandvaux 2

Amende : 50 € au club de Grandvaux.

Dossier n° 21579282

Futsal Seniors Masculins Salle de Mt S/Vaudrey – Samedi 6 janvier 2024

✓ Forfait de l'équipe de Haut-Jura 1

Amende : 50 € au club de Haut-Jura.

Dossier n° 21579256

Futsal U13 – Salle de Mt S/Vaudrey - Dimanche 14 janvier 2024

✓ Forfait de l'équipe de Angillon 1

Amende : 30 € au club de Angillon.



Dossier n° 21579259

Futsal U15 Féminines – Salle de Morbier - Dimanche 14 janvier 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Champagnole/Angillon 1
- Amende : 30 € au club de Champagnole.

Dossier n° 21579257

Futsal U15 – Salle de Bletterans - Dimanche 14 janvier 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de GJ Cœur du Jura 2
- Amende : 50 € au club de GJ Coeur du Jura.

Dossier n° 21579257

Futsal Seniors Garçons – Salle de Mont S/Vaudrey - Dimanche 21 janvier 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Plateau 39 1
- Amende : 50 € au club de Plateau 39.

Dossier n° 21593470

Futsal Seniors Garçons – Salle de Damparis - Dimanche 21 janvier 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Moissesey 1
- Amende : 50 € au club de Moissesey.

2. FORFAIT GENERAL

Dossier n° 21551509

Départemental 4 – Poule B

- ✓ Forfait général de l'équipe d'Aromas 2
- Amende : 90 €

3. RECLAMATION D'AVANT MATCH

Dossier n° 21456794

Départemental 2 – Poule A : Jura Lacs 3 – Lons RC 3 – Dimanche 19 novembre 2023

- Réclamation d'avant match déposé par le capitaine du RC Lons portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Jura Lacs susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
- Réserve confirmée.

Après examen des pièces figurant au dossier, notamment les feuilles de match Jura Lacs 1 – Lons 1 du 11/11/23 (R1) et Jura Lacs 2 – Lons 2 du 11/11/23 (R3),

- ✓ Considérant que tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre,
- ✓ La commission rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain (6-0) demande au secrétariat de débiter le compte de Lons RC de 35 € pour confirmation de réserve.



Dossier n° 21455985

U15 Départemental 2 – Poule C : Moissey/Archel/Rochef. 1 – Trois Monts 1 – Samedi 18 novembre 2023

- Réclamation d'avant match déposée par le dirigeant du club de Moissey portant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Trois Monts pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 1 joueur mutés hors période. De plus le joueur EL RADAI Houssam présente une licence incomplète et ne peut pas conséquent être qualifié pour cette rencontre.

- Réserve confirmée.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que depuis la date du match, les joueurs de trois monts sont dispensés du cachet mutation, mais que le joueur ZAGHLOUL Souhail (U13) ne peut jouer que dans sa catégorie d'âge et que le joueur AL RAIDI Houssam n'était pas qualifié le 18/11/23,
- ✓ La commission dit les 2 joueurs non qualifiés pour participer à la rencontre, donne le match perdu par pénalité à Trois monts -1pt, score 3-0 pour Moissey Arch Roch et demande au secrétariat de débiter le compte de Trois monts de 70€ (2*35) pour participation de 2 joueurs non qualifiés et 35€ pour droit de confirmation de réserve.

4. MATCHS ARRETES

Dossier n° 21484689

Départemental 2 – Poule A : Petite Montagne 1 – Vaux 1 – Samedi 25 novembre 2023

- Match arrêté par l'arbitre à la 75^{ème} minute, l'équipe de Vaux 1 étant réduite à 7 joueurs.

Après examen des pièces figurant au dossier,

La Commission,

- ✓ Considérant que l'équipe de Vaux 1 s'est déplacée à 11 joueurs mais n'avait plus que 7 joueurs valides à la 75^{ème} minute de jeu, obligeant l'arbitre à mettre un terme à la rencontre du fait d'un nombre insuffisant de joueurs présents sur la pelouse
- ✓ donne match perdu par pénalité à Vaux, 0 point, score 6-0

Michel Renaud n'a pas participé ni à l'étude ni à la décision.

Dossier n° 21565064

Départemental 3 – Poule B : Sirod 2 – La Ferté 1 – Samedi 9 décembre 2023

- Match arrêté par l'arbitre à la mi-temps pour terrain impraticable

Après examen des pièces figurant au dossier,

La Commission donne match à rejouer à une date ultérieure à fixer par la commission sportive.

5. NON-LICENCIE

Dossier n° 21579272

U18 Départemental 1 – 1^{ère} phase : Bresse Jura Foot

- Dirigeant non licencié exerçant une fonction officielle. 4 rencontres concernées, suite au contrôle effectué par la commission jeunes.

Après examen des pièces figurant au dossier transmis par la Commission Jeunes,



- ✓ Considérant que Mr SIRMA Veysel (n° personne 1020125384) est inscrit sur la feuille de match des rencontres U18 Départemental 1 des 16.09, 30.09, 14.10 et 21.10 en tant que dirigeant responsable de l'équipe de Bresse Jura Foot,
- ✓ Considérant que Mr SIRMA Veysel (n° personne 1020125384) ne possède pas de licence au club de Bresse Jura Foot.

La Commission,

- ✓ Dit Mr SIRMA Veysel (n° personne 1020125384) de Bresse Jura Foot non qualifié.
- ✓ Inflige à Bresse Jura Foot l'amende de 160 € (4 x 40 €) pour dirigeant exerçant une fonction officielle sans être licencié.

6. CONTROLE DES SUSPENDUS

Dossier n° 21564965

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Viry 1 – Perrigny 1 – Dimanche 12 novembre 2023

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Considérant que le joueur de Perrigny, sanctionné par la Commission de Discipline de 3 matchs fermes dont l'automatique à compter du 15 octobre 2023, a participé à la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors A.

La Commission

- ✓ Dit le joueur de Perrigny, non qualifié pour participer au match
- ✓ Inflige à Perrigny l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu.
- ✓ Confirme le résultat acquis sur le terrain et la qualification de Viry 1 pour le tour suivant.
- ✓ Inflige au joueur de Perrigny, un match de suspension ferme à purger à compter du lundi 12/02/2024.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de Perrigny par mail recommandé.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Patrice ANTHONIOZ
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président